



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du commerce international

CIIT • NUMÉRO 025 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 14 avril 2008

Président

M. Lee Richardson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du commerce international

Le lundi 14 avril 2008

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC)):
Bonjour. Nous sommes prêts à commencer cette 25^e séance du Comité permanent du commerce international.

Nous allons poursuivre notre étude sur l'état des accords de libre-échange et de l'avancement des négociations entre le Canada et la Colombie, et examiner comment sont prises en compte les préoccupations relatives aux impacts environnementaux et aux droits de la personne.

Comme nos discussions se dérouleront probablement en trois langues aujourd'hui, notre service d'interprétation sera modifié en conséquence. Vous capterez l'interprétation simultanée en anglais, en français et en espagnol au moyen des petits appareils qui vous ont été remis.

J'ai l'honneur d'accueillir Son Excellence Jaime Giron Duarte, de Colombie. Nous sommes très heureux de vous recevoir aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

Nous allons procéder comme suit; je vais demander à Son Excellence de faire une déclaration d'ouverture, qui portera principalement sur l'accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie. Les membres du comité poseront ensuite des questions. Pendant cette première partie, nous essaierons de limiter les interventions à sept minutes par personne pour les questions et les réponses.

Nous allons avoir deux parties d'environ 45 minutes aujourd'hui; nous tâcherons de respecter notre horaire. Si des membres souhaitent partager leur temps, ils peuvent l'indiquer au président dès le début de la période de questions.

Sans plus attendre, je demanderais à Son Excellence de bien vouloir commencer.

• (1540)

S.E. M. Jaime Giron Duarte (ambassadeur de la République de Colombie au Canada, Ambassade de la République de Colombie): (Interprétation): Merci beaucoup et bonjour à tous.

Je voudrais avant tout remercier les membres du comité permanent de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui de la Colombie et de sa volonté de conclure un accord de libre-échange avec le Canada. En fait, si vous le permettez, j'aimerais vous exposer la situation actuelle en Colombie. Ensuite, je serai plus qu'heureux de poursuivre comme vous l'avez prévu, si cela vous convient.

Le président: Allez-y. Merci.

S.E. M. Jaime Giron Duarte: (Interprétation): Très bien.

Une fois de plus, je vous remercie beaucoup.

Comme le texte de l'accord de libre-échange entre la Colombie et le Canada n'est pas définitif, je ne suis pas autorisé à y faire référence. Je voudrais cependant expliquer les fondements de notre

engagement dans le contexte des travaux menés par les négociateurs des deux pays.

Ce type d'accord est très important pour la Colombie. Mon pays est toujours en proie à la violence, qui a commencé il y a une quarantaine d'années lorsque des groupes armés illégaux se sont mis à financer leurs activités grâce aux enlèvements et au trafic de drogue. Cette situation a engendré pauvreté, déplacement de la population civile, violation des droits de la personne, corruption et impunité.

Tout cela aurait pu être bien pire, et nous reconnaissons que la situation est attribuable à l'absence de l'État dans une grande partie de notre territoire, de notre pays. En 2002, lorsque le président actuel, Alvaro Uribe, est arrivé au pouvoir, il n'y avait pas le moindre policier dans 169 municipalités colombiennes. Il est évident qu'il fallait adopter une stratégie globale pour résoudre ce problème.

Les Colombiens réclamaient la politique actuellement appliquée par notre administration — c'est-à-dire celle de sécurité démocratique. Cette dernière s'appuie sur trois fondements: la sécurité, les programmes sociaux pour améliorer la qualité de vie de la population, et des politiques économiques saines pour garantir la viabilité fiscale. On comptait ainsi ranimer la confiance des Colombiens à l'égard de leurs institutions et celle des investisseurs internationaux et nationaux à l'égard des débouchés intéressants qu'offre la Colombie. Enfin, la stratégie vise à assurer la création d'emplois de qualité et une croissance économique durable.

Cinq ans plus tard, la Colombie a totalement changé et jouit d'une meilleure sécurité et d'un développement social et économique sans précédent. La violence générale a diminué de 40 p. 100, les assassinats, de 50 p. 100, les enlèvements, de 90 p. 100, et les attaques contre les infrastructures économiques de notre pays, d'environ 61 p. 100.

Grâce aux initiatives de paix encouragées par le gouvernement, près de 33 000 membres de la prétendue force d'autodéfense unie de la Colombie ont été démobilisés. Ce groupe, également appelé force paramilitaire, est le plus connu du pays.

De même, nous avons démobilisé environ 12 000 membres des guérillas, notamment les Forces armées révolutionnaires de Colombie, les FARC, ainsi que l'Armée de libération nationale.

Le taux d'investissement est pour sa part passé de 15 p. 100 en 2002 à 19, 21 et 24 p. 100 pour atteindre 27,8 p. 100 l'an dernier. En janvier, la Colombie a reçu 1,1 milliard de dollars en investissements étrangers directs. La croissance économique des cinq dernières années était en moyenne de 5,3 p. 100. L'an dernier, elle s'établissait à 7,6 p. 100.

Les objectifs de développement du millénaire ont été intégrés au plan de développement national pour la période de 2006-2010. Ainsi, l'investissement social — qui totalise 56 p. 100 des ressources d'investissement du pays — profitera particulièrement aux régions les moins développées du pays.

● (1545)

Parmi les résultats que nous avons déjà obtenus, j'aimerais souligner les suivants:

Nous avons terminé l'an dernier avec un taux de chômage de près de 11 p. 100. Nous avons l'intention de le ramener à 7 ou 8 p. 100 d'ici la fin du mandat de l'administration actuelle, en 2010.

Le pourcentage de la population dans la pauvreté extrême, qui se situait à 21,6 p. 100 en 2002, était d'environ 12 p. 100 fin 2006. Nous comptons le faire reculer à 8 p. 100 d'ici 2010.

En 2006, 92 p. 100 de la population possédait une instruction de base, alors que ce taux n'était que de 80 p. 100 en 1999. Nous devrions investir 16,6 milliards de dollars d'ici 2010 dans ce domaine.

Dans le secteur de la santé, nous espérons offrir la couverture universelle d'ici 2009. Nous éliminerons ainsi les obstacles financiers qui limitent l'accès aux services et garantirons la couverture totale pour faire face aux crises sanitaires.

Cependant, notre plus grand défi reste la lutte contre la pauvreté dans les régions rurales. Nous devons renforcer la capacité des petits agriculteurs à tirer des revenus suffisants et durables de leur production. Nous devons aussi offrir de l'aide technique et des services de développement des affaires et d'emploi. Nous aurons en outre besoin du soutien des marchés.

La Colombie accomplit également des pas de géant sur le plan de la pérennité de l'environnement. Ces dernières années, nous avons reboisé 30 000 hectares de terres. Plus d'un million d'hectares ont été ajoutés à notre réseau de parcs naturels national, qui en totalise maintenant plus de 11 millions d'hectares.

En 2006, la Colombie a réduit de 44 p. 100 les émissions de substances nocives pour la couche d'ozone. Nous voulons éliminer totalement ces émissions d'ici 2010.

Voilà donc la preuve de nos réalisations. Ce sont des résultats positifs dont nous sommes fiers. Nous croyons que nous sommes sur la bonne voie. Nous sommes toutefois conscients de la complexité et de l'ampleur du travail qui reste à faire.

Nous devons consolider ces acquis afin d'assurer des taux de croissance supérieurs à 8 p. 100. Selon nos estimations, de pareils taux nous permettront d'apporter les changements structurels dont le pays a besoin pour créer des emplois de qualité pour réintégrer les Colombiens qui quittent les rangs des groupes violents au sein de la société civile et pour orienter les activités agricoles vers des cultures légales. Ceci permettra à ces gens de retourner sur leur terre.

C'est là que les accords de libre-échange sont particulièrement importants pour la Colombie. Le président Uribe a significativement récemment la volonté du gouvernement de conclure ces accords, dont le pays a besoin.

Il faut que les investisseurs réaffirment leur confiance à l'égard de la Colombie et que l'on crée des emplois de qualité. Il est indéniable que les investissements stimulent les exportations, qui permettent à leur tour de générer des emplois de qualité. De plus, la sécurité sociale s'en trouve renforcée. C'est ainsi que l'on construit un pays.

Les accords de libre-échange ne se limitent pas aux politiques de marchés libres; ils permettent de renforcer la démocratie, les relations entre les pays et la sécurité pour tous. Ils donnent également l'occasion de promouvoir et d'améliorer les politiques en matière d'environnement et de travail, de mieux mettre en oeuvre de ces politiques et d'assurer une meilleure responsabilisation.

● (1550)

Je peux vous dire que lors de la négociation du texte de l'accord, nos pays ont convenu d'y inclure deux instruments parallèles qui sont reliés, l'un dans le domaine du travail et l'autre dans celui de l'environnement. En essence, nous voulons nous assurer que le désir de stimuler le commerce et l'investissement n'ira pas à l'encontre des normes en matière de travail et d'environnement des deux parties. La Colombie, forte d'une longue tradition démocratique, souhaite un monde fondé sur la liberté, la primauté du droit et le respect des droits de la personne, ainsi que le commerce libre et équitable. Les accords de libre-échange témoignent des efforts que nous déployons pour réaffirmer la démocratie et l'intérêt que nous avons à renforcer nos institutions; ces éléments se complètent. Nous croyons qu'il existe un lien entre la paix, la démocratie et le développement. Ces trois concepts sont interdépendants.

Nous avons entendu des personnes très respectables faire état de leurs préoccupations au sujet des droits de la personne en Colombie. Elles se sont notamment élevées contre la violence envers les dirigeants syndicaux, et nous partageons leurs inquiétudes. Le gouvernement colombien travaille d'arrache-pied à cet égard et dans tout ce domaine qui touche aux libertés fondamentales et aux droits de nos citoyens. Il va de soi que nous agissons aussi pour nos travailleurs. Les menaces et les assassinats dont sont victimes les dirigeants syndicaux ne sont qu'un aspect de la violence qui afflige la population colombienne depuis quarante ans. Parmi les 32 000 meurtres commis en Colombie en 2002, 200 touchaient des syndicalistes.

Comme je le disais au début de mon exposé, le nombre de meurtres en général a diminué de 50 p. 100, et les assassinats de syndicalistes ont reculé de 70 p. 100. Les chiffres sont toujours très élevés, mais nous avons pu les faire réduire en renforçant des mesures et en mettant en oeuvre un plan de protection pour les populations à risque.

[Note de la rédaction : Difficultés techniques]

La réduction de la violence est également attribuable à la décision du gouvernement de lutter contre l'impunité. Ce dernier a en effet entrepris une réforme judiciaire en Colombie et créé une sous-unité spéciale, le bureau du solliciteur général national, qui dispose d'une plus grande équipe de professionnels chargée exclusivement d'enquêter sur des cas de violence contre des syndicalistes. Notre constitution et nos lois accordent aux travailleurs des droits et des avantages supérieurs aux normes internationales.

La Colombie est un pays fondateur de l'Organisation internationale du travail. Elle s'est engagée à protéger les droits des travailleurs enchâssés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Elle a également signé et mis en oeuvre 60 conventions avec l'OIT, notamment celles qui concernent les droits fondamentaux au travail. Les normes de l'OIT ont été intégrées dans notre constitution et nos lois; ainsi, toute violation de ces conventions constitue une infraction aux lois colombiennes.

Monsieur le président et chers membres du comité permanent, la Colombie est actuellement au milieu d'un processus. La violence, même si elle a beaucoup diminué, n'a pas cessé.

• (1555)

Comme la Colombie est toujours aux prises avec des problèmes complexes, il importe que nous retrouvions notre sécurité. Il faut en outre que la population se rétablisse, y compris ceux qui se sont joints à des groupes rebelles et qui faisaient des cultures illégales pour subsister. Aujourd'hui, ces gens veulent retrouver une place dans la société et travailler légalement. Nous ne voulons plus de conflit; nous voulons y mettre fin de manière démocratique en améliorant la situation sociale et économique du peuple colombien.

La vision que nous avons de notre pays se fonde sur la sécurité assurée de manière démocratique. Nous voulons créer une cohésion sociale grâce aux libertés dont pourront jouir nos citoyens et nous souhaitons mettre en oeuvre une stratégie de développement social accélérée qui nous permettra d'être concurrentiels sur la scène internationale et grâce à laquelle nous vivrons en paix. Nous avons besoin de la compréhension de la communauté internationale, surtout celle des pays amis comme le Canada, pour pouvoir achever le processus que nous avons amorcé et qui porte déjà fruits.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, Votre Excellence.

C'est très encourageant, et vous avez fait des progrès très impressionnants. Je suis très sensible à votre dernière remarque, concernant la compréhension. Cela intéresse grandement notre comité. Vous allez constater que nous avons une foule de questions à vous poser. Nous avons tant d'opinions et de rapports divergents que nous avons voulu savoir ce qu'il en était réellement, au point où, comme vous le savez, nous avons décidé d'effectuer une courte visite à Bogota le mois prochain. Je tiens à vous remercier de votre exposé d'aujourd'hui, de votre grand attachement au renforcement de la démocratie dans votre pays et de l'attention que vous portez aux questions relatives au travail et à l'environnement, qui intéressent plusieurs membres de comité, à la primauté du droit et au respect des droits de la personne.

Avant de passer à la première question, je tiens à vous remercier pour l'aide que vous, vos bureaux et votre gouvernement avez déjà apportée au comité et au greffier en prévision de notre visite en Colombie.

Sur ce, je laisse la parole au représentant du Parti libéral, M. Bains.

L'hon. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Moi aussi, je vous remercie beaucoup, Votre Excellence, d'être venu aujourd'hui pour nous parler de l'accord de libre-échange qui pourrait être conclu avec la Colombie.

Comme vous le savez, notre comité a entrepris une étude sur la Colombie en raison, je crois, des nombreux commentaires que nous avons reçus de la population, de beaucoup de mes électeurs et de nombreuses organisations. Lorsque j'ai posé une question sur mon

site Web, j'ai reçu un grand nombre de courriels et de messages sur le sujet, celui du libre-échange avec la Colombie. Voilà qui montre qu'énormément de personnes s'intéressent à cet accord et s'en préoccupent.

Dans votre exposé, Votre Excellence, vous avez insisté sur l'importance de cet accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie. J'aimerais cependant avoir quelques éclaircissements: vous avez dit que vous ne vouliez pas vous prononcer sur le moment où l'accord sera conclu. Mais avez-vous une idée du temps qu'il faudra à la Colombie pour signer le document? Certaines indications donnent à penser que la signature serait imminente. Pourriez-vous éclaircir ce point?

• (1600)

S.E. M. Jaime Giron Duarte (Interprétation): Merci.

En fait, pas un jour ne passe sans que nous nous posions nous-mêmes la question.

Comme vous le savez, les négociations ont commencé en juillet de l'an dernier, après que des pays de la région des Andes se soient montrés intéressés à signer un accord de libre-échange avec le Canada. Comme il y a eu des changements politiques en Amérique latine, l'intérêt de certains pays à l'égard d'un tel accord s'est dissipé.

Après avoir consulté les pays qui avaient été invités, nous avons lancé des négociations entre le Pérou, le Canada et la Colombie. Jusqu'à présent, la Colombie a participé à cinq rondes de négociation. L'accord avec le Pérou a été conclu après quatre rondes. Les négociations ont abouti en décembre dernier. Nous maintenons toujours des rapports. Nous n'avons pas fixé de date pour la prochaine ronde de négociations, mais elle pourrait avoir lieu en mai. Mais il reste certaines questions délicates qui intéressent les deux pays.

Les négociations se déroulent de manière très professionnelle. Il s'agit d'un processus très exigeant. Une fois le texte achevé, les résultats seront satisfaisants pour les deux parties. Nous avons proposé de conclure les négociations d'ici la fin du présent semestre, si possible. Tout dépendra, bien sûr, de la convergence de nos points de vue au sujet des questions qui restent à régler.

En Colombie, les négociations se déroulent avec autant de transparence que possible. Toutes les délégations sont accompagnées d'un groupe d'investisseurs et d'hommes d'affaires colombiens. Elles exigent un rapport du gouvernement à la fin de chaque séance et demandent à obtenir tous les autres renseignements dont elles pourraient avoir besoin.

Ces procédures expliquent en partie la lenteur des négociations. C'est pourquoi nous ne savons pas exactement quand les négociations seront terminées. Mais nous croyons arriver à un résultat d'ici la fin du semestre. La Colombie espère avoir conclu ses négociations avec l'AELE d'ici là.

L'hon. Navdeep Bains: Merci beaucoup, Votre Excellence.

Vous avez beaucoup parlé des préoccupations qui ont été soulevées par rapport aux droits de la personne et à l'environnement dans le cadre de cet éventuel accord de libre-échange entre les deux pays. Vous avez également indiqué que vous mettiez tout en oeuvre pour remédier à ces problèmes.

Sauf votre respect, je dois dire que des statistiques alarmantes sont diffusées dans les journaux et à la télévision en ce qui a trait aux droits de la personne. Par exemple, 78 syndicalistes colombiens ont été assassinés en 2006. C'est un nombre effarant, et la question a été portée à mon attention ainsi qu'à celle de tous les membres du comité, si je ne m'abuse.

Il est tout à fait légitime de vouloir redresser la situation, j'aimerais donc que vous me précisiez, Votre Excellence, dans quelle mesure vous jugez important d'incorporer les aspects des droits de la personne et de l'environnement dans l'accord. Pensez-vous que ces considérations devraient être au coeur de l'accord de libre-échange? Il va de soi que le commerce est important, mais il est clair que les droits de la personne et l'environnement sont une grande source de préoccupation pour bien des gens, et c'est pourquoi nous croyons que tous ces aspects devraient être placés sur un pied d'égalité.

Le gouvernement du Canada estime que le libre-échange contribuera à améliorer la conjoncture au chapitre des droits de la personne. Nous croyons donc que la seule façon de remédier légitimement à la situation, outre les initiatives nationales que vous mettez en place, c'est par l'entremise d'un accord de libre-échange qui ferait partie de l'entente centrale, et non d'une entente parallèle.

Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez?

S.E. M. Jaime Giron Duarte: (Le témoin parle en espagnol.)

• (1605)

Le président: Pardon, nous n'avons pas la traduction.

Je suis désolé, Votre Excellence. Pourriez-vous recommencer s'il vous plaît? Merci.

S.E. M. Jaime Giron Duarte (Interprétation): Comme je le disais, le premier ministre Harper a clairement affirmé, lors de sa rencontre avec le président Uribe pendant sa visite en Colombie l'an dernier, que le gouvernement du Canada tenait à appuyer les efforts déployés par la Colombie afin de recouvrer un état de sécurité et, surtout, de protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales en Colombie. Le premier ministre Harper a dit bien comprendre que le problème est très complexe et qu'il ne peut être réglé du jour au lendemain. Il a par ailleurs déclaré que la population et le gouvernement du Canada étaient très préoccupés par la situation que l'on vient de décrire — le nombre inquiétant de meurtres et d'enlèvements. Tout cela bouleverse la vie des Colombiens. Sachez que des générations entières, comme la mienne, n'ont jamais vu le pays en paix.

À cet égard, le président Uribe a indiqué au premier ministre, afin d'apaiser les inquiétudes soulevées — ce qui ne signifie pas que la Colombie ne fera pas ce qu'il faut pour mieux protéger les droits de la personne — qu'il était prêt à inclure un chapitre additionnel qui viserait à renforcer l'engagement déjà pris par la Colombie pour promouvoir les libertés fondamentales. Je pense que la négociation d'un tel mécanisme parallèle tient non seulement compte des

inquiétudes exprimées par le Canada, mais reconnaît aussi le fait que la Colombie s'engage à faire respecter les droits de la personne.

Les chiffres que vous avez mentionnés sont véridiques. Les statistiques que détient le gouvernement sont différentes de celles qu'avancent les organisations de défense des droits de la personne ou d'autres organisations qui traitent de cet enjeu. Elles varient en fonction des critères utilisés pour les calculer. Cela dit, les chiffres restent élevés : c'est le résultat de 40 ans de violence. Ne croyez pas que l'on entrevoit la situation de gaieté de coeur, surtout quand on sait que la population souhaite maintenant faire quelque chose pour régler ses problèmes, des problèmes qui durent depuis 20 ou 30 ans, et qu'elle s'attend à une solution satisfaisante de la part du gouvernement. Le gouvernement travaille à contrer l'impunité afin d'établir la vérité dans chacun des cas, et de faire en sorte que justice soit faite et que les torts causés soient réparés.

Nous croyons donc que ce mécanisme viendra affirmer l'engagement additionnel de la Colombie qui veut faire respecter les droits de la personne et les rétablir là où ils ont été violés; un mécanisme parallèle, mais faisant partie intégrante de l'accord de libre-échange.

Le président: Merci, Votre Excellence.

Nous donnons maintenant la parole au Bloc. Monsieur Cardin.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue M. Guy André.

Bonjour et bienvenue, monsieur l'ambassadeur.

Il est évident qu'on négocie un accord de libre-échange pour que les deux parties tirent des avantages économiques des échanges potentiels. Nous avons analysé des accords de libre-échange pour lesquels il n'est pas toujours facile, avant de les ratifier, de voir globalement les avantages qu'on peut en retirer et les pertes qu'on est prêt à assumer.

Par contre, dans celui-ci, un élément important s'ajoute, et c'est celui des droits de la personne. On doit composer avec cet élément, tenter de ne pas légitimer indirectement certaines choses et trouver comment on peut améliorer la situation.

Lors de sa comparution en décembre 2007, le ministre Emerson nous disait que la situation des droits de la personne s'améliorait en Colombie grâce au leadership du président Uribe. Celui-ci est en fonction depuis 2002, et son deuxième mandat se terminera en 2010.

Pouvez-vous me dire ce qui a été fait concrètement et quels sont les objectifs poursuivis dans le domaine des droits de la personne?

• (1610)

[Traduction]

S.E. M. Jaime Giron Duarte (Interprétation): Merci beaucoup pour la question.

Je suis heureux d'apprendre que M. Emerson a constaté une amélioration lors de sa visite en Colombie. La situation n'est pas totalement réglée, mais nous nous réjouissons des progrès réalisés.

Vous nous demandez quels sont ces progrès. D'abord, laissez-moi vous dire que les droits de la personne sont constamment au coeur de nos préoccupations. Je tiens à rappeler que notre pays est toujours déchiré par un grave conflit, mais nous tentons depuis un bon moment d'améliorer la situation. Comme mécanisme de coopération, des rapporteurs spécialisés de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies se rendent là où les droits de la personne ont été bafoués. Nous avons toujours cru qu'il fallait accorder la priorité absolue aux droits de la personne. C'est pourquoi nous avons gardé une attitude ouverte et nous permettons depuis de nombreuses années qu'un suivi international soit effectué.

Comme les rapporteurs ont produit leurs rapports dans un laps de temps relativement court, ils n'ont peut-être pas saisi l'essentiel du problème de la Colombie, qui vit une situation unique, même si l'on serait tenté de faire des comparaisons avec d'autres pays. Alors, la Colombie a demandé à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies — et c'est peut-être le seul pays à l'avoir fait — de permettre à un représentant du pays d'accompagner les rapporteurs lors de ces missions; quelqu'un qui pourrait comprendre la situation et proposer des solutions viables. La Commission a accepté et, avec l'aide de plusieurs pays, nous avons établi, au cours du mandat du président Uribe en 1995, un bureau financé en majeure partie par la Colombie. Le mandat du bureau a par la suite été renouvelé, et doit être renouvelé chaque année. En fait, le gouvernement de la Colombie renouvelle le mandat de ces groupes pour une période de quatre ans. Ce bureau d'observation nous permet d'adopter différentes mesures.

Quelles sont les mesures qui ont été adoptées? Précisons d'abord que l'impunité est à l'origine de la violation des droits de la personne et de la nécessité de porter aujourd'hui ces cas devant les commissions internationales des droits de la personne. Le président a accepté de réformer le système judiciaire. Nous sommes passés d'un système inquisitoire à un système accusatoire, ce qui nous a permis des progrès de l'ordre de 75 p. 100. Le système judiciaire est maintenant plus solide. Il reste beaucoup à faire, principalement en ce qui a trait aux ressources financières et professionnelles.

[Français]

M. Serge Cardin: Excusez-moi, mais le temps file. Je partage mon temps de parole avec mon collègue et je voudrais qu'il lui reste du temps. Je cède donc la parole à mon collègue. Cela dit, j'ai bien compris et je vous remercie.

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Je vous remercie d'être là, monsieur Duarte, et de nous exposer les différents enjeux de votre pays, la Colombie.

Vous avez indiqué qu'il y avait 70 p. 100 moins de crimes contre les syndicalistes. Les statistiques que nous avons indiquent que, parallèlement, en Colombie, le taux de syndicalisation est passé de 15 p. 100 à 3 p. 100. C'est une diminution du niveau de syndicalisation quand même assez importante.

La baisse du pourcentage des crimes contre les syndicats est-elle liée au fait qu'il y a actuellement moins de syndicalistes en Colombie?

D'autre part, d'autres informations nous révèlent que l'actuel gouvernement a résolu à peu près 3 p. 100 des crimes liés à des syndicalistes. Environ 400 syndicalistes ont été tués depuis l'arrivée au pouvoir de M. Uribe, et près de sept personnes ont été déclarées coupables à la suite de tentatives d'assassinat.

Comment expliquez-vous ces chiffres? Je pose cette question parce que je veux savoir si c'est l'effet d'une faiblesse sur le plan de la sécurité.

•(1615)

[Traduction]

S.E. M. Jaime Giron Duarte (Interprétation): Selon nos renseignements, le nombre de syndicalistes en Colombie a augmenté au cours des dernières années. Je ne connais pas les pourcentages annuels, mais les données de 2007 indiquent qu'il y a un million de travailleurs syndiqués et 7 650 syndicalistes en Colombie. Les mesures administratives qu'a prises le gouvernement ont fait passer le processus d'enregistrement de 15 jours à 5 jours. Le gouvernement a aussi adopté des mesures selon lesquelles l'enregistrement est considéré comme approuvé si le gouvernement omet de communiquer sa décision au requérant à l'intérieur du délai établi, et le syndicat peut ainsi être formé.

En ce qui a trait au nombre de cas relevés, le nombre d'actes violents commis contre des syndicalistes est très élevé. C'est d'ailleurs une situation qui préoccupe l'Organisation internationale du travail depuis une vingtaine d'années. En tout, 1 262 dossiers ont été présentés à la Commission internationale du travail et sont également entendus par les tribunaux colombiens.

Une autre mesure a été adoptée et j'aurais voulu l'expliquer à M. Cardin. Le gouvernement a établi un bureau du procureur, qui a les ressources financières et la capacité d'enquête nécessaires pour traiter 187 des cas que je viens de mentionner. Un groupe tripartite, formé de représentants du gouvernement, de travailleurs et d'employeurs, a déterminé qu'il s'agissait de cas prioritaires. Jusqu'à maintenant, les résultats indiquent qu'une sous-unité du bureau du procureur a été en mesure de conclure 38 des 187 cas, pour lesquels des jugements ont été rendus et des sentences prononcées. C'est un grand bond en avant par rapport aux années précédant 2005, alors que des sentences avaient été rendues dans 47 cas seulement. C'est encourageant de voir que nous sommes passés de 47 jugements en quatre ou cinq ans à 38 en une seule année. Et grâce aux processus juridiques accélérés, les statistiques seront encore meilleures.

Le président: Merci, monsieur André. Je suis désolé que nous ayons dû vous bousculer un peu.

Nous passons maintenant la parole au Nouveau Parti démocratique. Bon retour, monsieur Masse.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci de votre présence, Votre Excellence.

J'aimerais qu'on parle brièvement de ce qui est arrivé à des syndicalistes colombiens le mois dernier. Carmen Carvajal, d'une association de professeurs, a été assassinée à Ocaña. Leonidas Gómez, du syndicat national des employés de banque, a été porté disparu avant d'être retrouvé mort dans son appartement. Gildardo Alzate a été tué à l'aide d'une arme tranchante dans le vestibule de sa résidence. Il travaillait dans un centre de recherche universitaire. Carlos Burbano, de l'association nationale du personnel hospitalier, a également été assassiné. Plus récemment, Adolfo Montes a été tué dans sa ville natale, dans sa propre demeure.

Le point que j'essaie de faire valoir, c'est que le problème est encore bien présent, puisque tous ces événements se sont produits le mois dernier seulement. Toutes ces personnes représentaient des syndicats qui sont considérés comme le reflet de la société civile beaucoup plus que du mouvement ouvrier.

Que répondez-vous au fait que même les dirigeants de syndicats de travailleurs de la société civile ne sont pas en sécurité en Colombie?

•(1620)

S.E. M. Jaime Giron Duarte (Interprétation): Merci beaucoup.

J'aimerais avoir plus de détails sur les cas auxquels vous faites référence. Je ne connais pas les détails entourant ces incidents, mais j'ai pris les noms en note et je vous promets que je vais me renseigner auprès du gouvernement et que nous allons rendre compte de l'état actuel des choses. Mais je ne peux pas me prononcer pour le moment.

De façon générale, je peux vous dire que ces cas ont été rendus publics. Je me souviens également d'avoir vu ces noms dans les nombreuses communications qui ont été acheminées à mon bureau et dans lesquelles on exprimait de l'inquiétude à propos du statut de ces personnes. L'une d'elles représentait le syndicat des employés de banque. Le premier détail que j'ai pu obtenir du gouvernement de la Colombie, c'est qu'il examine l'affaire, mais les résultats préliminaires de l'enquête semblent indiquer que le meurtre n'est pas relié au travail de syndicaliste de la victime. Mais évidemment, nous tentons de vérifier cette information.

Que pensons-nous du fait que la vie des syndicalistes puisse être en danger? Eh bien, cela ne justifie en rien ce qui s'est passé, mais étant donné la violence qui perdure en Colombie, plusieurs groupes, outre les syndicalistes, se sentent vulnérables. Il y a les professeurs, les conseillers municipaux et les politiciens. Autrement dit, beaucoup de gens vivent sous la menace. C'est pourquoi nous avons créé, en 1999, un plan de protection des personnes à risque. Les choses se sont améliorées. Au départ, le programme comptait 99 membres syndicalistes; il en compte aujourd'hui 2 000. C'est probablement le deuxième groupe en importance, après les conseillers municipaux, à faire partie de ce programme de protection.

Notre seule satisfaction réside dans le fait qu'aucun des leaders syndicaux protégés par le programme n'a été tué. Mais comme je vous le disais, je n'ai pas de détails sur ces cas précis. Je vais m'informer et je vous ferai part de ce que j'ai appris.

M. Brian Masse: Merci. Ce qui me préoccupe davantage, c'est qu'une fois de plus des organisations progressistes de la société civile, des professeurs, des employés d'hôpitaux, etc., sont la cible de menaces. Ce ne sont généralement pas des domaines de travail qui sont le théâtre de conflits. En effet, il ne s'agit pas de domaines où des pratiques de travail ayant des répercussions sur l'environnement, notamment, pourraient entraîner des différends parmi les ouvriers sur leur lieu de travail.

Je sais que vous nous avez mentionné que des jugements avaient été rendus dans certaines affaires, mais on nous a également présenté des données indiquant que même si le régime actuel est en place depuis un bon moment, très peu de gens sont traduits en justice pour meurtre, notamment de syndicalistes.

Pouvez-vous nous donner un exemple récent d'une personne qui aurait été inculpée du meurtre ou de l'assassinat d'un dirigeant syndical, et de la sentence qu'elle a reçue?

S.E. M. Jaime Giron Duarte: Je suis désolé, mais je n'ai pas ce genre de renseignements avec moi. Pour être en mesure de parler de ce cas précis, nous devons connaître les motifs véritables du meurtre, mais nous devons aussi savoir quelles procédures ont été entreprises. Je pourrais vous donner de l'information générale, sans toutefois entrer dans les détails.

•(1625)

M. Brian Masse: Alors, vous pourriez peut-être indiquer au comité quels étaient les crimes jugés dans les 38 affaires portées

devant les tribunaux et quelles ont été les sentences imposées? Pourriez-vous fournir cette information aux membres du comité?

S.E. M. Jaime Giron Duarte: Je dirais que nous avons obtenu des résultats très positifs en 2007. En effet, les procédures ont mené à 38 déclarations de culpabilité pour le meurtre de syndicalistes l'an dernier.

Les résultats sont impressionnants par rapport aux années antérieures — 45 déclarations de culpabilité avaient été prononcées au cours des cinq années précédentes, et il n'y en avait eu qu'une seule entre 1991 et 2001.

Voici quelques statistiques qui témoignent du travail accompli par la sous-unité depuis sa création en février 2007: au 20 février 2008, 702 enquêtes avaient été ouvertes pour établir les faits et désigner des suspects; des suspects ont été incriminés dans 239 affaires, dont 24 sont prêtes à être portées devant les tribunaux; 88 suspects ont été arrêtés et mis en détention préventive; finalement, 40 des affaires ayant fait l'objet d'une enquête ont mené à l'inculpation de 64 prévenus.

Malheureusement, les statistiques n'indiquent pas quelles sentences ont été prononcées...

M. Brian Masse: Pourrait-on faire un suivi à cet égard? Je ne m'attends pas à ce que vous ayez toutes ces données ici aujourd'hui. J'essaie simplement de confirmer la validité du processus et de voir quels types de sentences reçoivent les personnes incriminées.

J'ai une question à propos de la visite des membres du comité à Bogotá. Serait-il possible pour le comité de rencontrer quelques syndicalistes aux endroits que ces derniers auraient choisis — peut-être à l'extérieur de Bogotá — pour être en mesure d'entendre des témoins qui n'ont normalement pas accès à la capitale ou qui croient préférable de donner leur témoignage ailleurs? Ce serait un peu comme lorsqu'on permet à des investisseurs ou à des gens intéressés par le développement économique de la Colombie de voir autre chose que Bogotá. Est-ce que cela pourrait être une option pour le comité?

S.E. M. Jaime Giron Duarte: Tout à fait. De plus, nous pourrions certainement aider le sous-comité à préparer ces rencontres, si vous le souhaitez.

Ma seule recommandation serait de bien vous informer sur les endroits où vous vous rendez, juste au cas où la région serait quelque peu risquée pour les visiteurs, afin que vous puissiez prendre les mesures appropriées. Par contre, si les visites ont lieu dans des villes ou des régions qui ne sont pas occupées par des groupes de guérilla ou des forces paramilitaires, je n'y vois aucun problème.

Le président: Merci, Monsieur Masse.

Je tiens à souligner que Son Excellence, de l'ambassade de la Colombie à Ottawa, et le gouvernement colombien ont grandement contribué à la planification de cet événement. Notre ambassade et notre gouvernement tiennent à s'assurer que la sécurité des membres du comité ne sera pas compromise lors de leur visite.

Merci pour cette question.

La parole est maintenant au Parti conservateur.

Monsieur Keddy, voulez-vous commencer? Nous devons nous limiter à une seule ronde de questions. Nous approchons des huit minutes en moyenne; il faudra donc faire vite. Si vous le voulez, vous pouvez partager votre temps avec vos collègues, parce qu'il reste un témoin à entendre.

Merci, Monsieur Keddy.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Merci, monsieur le président. J'ai bien l'intention de partager mon temps avec mes collègues.

Je vous remercie, Votre Excellence, d'être venu témoigner devant nous aujourd'hui. Nous apprécions que vous ayez pris le temps de le faire.

Je dirai brièvement que j'ai lu l'information qui nous a été transmise en préparation à la séance d'aujourd'hui, et, comme M. Masse l'a mentionné, il est très inquiétant de voir de quelle façon les forces paramilitaires et les groupes terroristes violent les droits de la personne, en s'attaquant, par exemple, aux membres de la société civile.

Comme vous l'avez expliqué, la conjoncture s'est particulièrement améliorée au cours des cinq dernières années. Nous reconnaissons toutefois que la situation est toujours extrêmement précaire pour la société civile de la Colombie.

Ambassadeur, comment entrevoyez-vous l'avenir? Si nous ne concluons pas d'accord de libre-échange, quelles seront, à votre avis, les répercussions pour la société civile en Colombie?

• (1630)

S.E. M. Jaime Giron Duarte: Je dois vous dire que ce serait un très dur coup à essuyer si nous n'arrivons pas à conclure d'accord de libre-échange avec des pays auxquels nous nous identifions et avec lesquels nous partageons la vision d'un monde démocratique qui respecte les libertés et qui appuie le commerce libre et équitable de produits et de services.

Comme je l'ai indiqué, cela fait partie de la stratégie politique de la Colombie. Si on ne peut garantir à la population des marchés sur lesquels elle peut vendre des produits découlant d'activités légales, il serait inutile de tenter de récupérer notre territoire national et de favoriser la réintégration de nos citoyens dans la société. Notre gouvernement perdrait énormément de crédibilité. Ce serait par ailleurs pour nous un immense pas en arrière qui nous ramènerait dans une situation dont nous ne voulons pas nous souvenir.

Pour nous, un accord de libre-échange serait le complément de la stratégie politique dont nous faisons la promotion actuellement. Nous devons continuer de travailler à assurer la sécurité, mais nous avons fait ce qu'il faut pour défendre la démocratie et veiller à la croissance économique.

Si nous revenions en arrière, nous pourrions perdre gros du point de vue de la gouvernance et de la démocratie. Il nous faudrait des années pour nous en remettre et retrouver l'aplomb que nous avons aujourd'hui.

Le président: Monsieur Cannan.

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, Votre Excellence. C'est un plaisir de vous avoir parmi nous, et je suis impatient de visiter la Colombie et de pouvoir rencontrer les témoins en personne. Cette visite sera sans doute très bénéfique pour ce comité et pour votre pays, dans le cadre de nos efforts conjoints pour en arriver à une entente.

Je sais que depuis l'élection démocratique du président Uribe, en 2002, le pays a vécu de grandes transformations. Comme on l'a mentionné, il reste beaucoup d'obstacles à abattre, dont un qui a attiré l'attention récemment.

J'ai discuté avec l'ancien ambassadeur de la Colombie au Canada, de même qu'avec un professeur d'université canadien que je connais, un historien qui s'est rendu en Colombie à maintes reprises, et le problème qui est ressorti de nos discussions par rapport à la conclusion d'un accord de libre-échange — et je crois qu'il s'agit d'un accord de commerce équitable également —, c'est que lorsque des promoteurs arrivent quelque part, surtout dans le domaine de l'exploration minière, les habitants sont contraints d'abandonner leurs terres.

J'aimerais donc que vous me disiez quel type d'engagement on prendrait afin de protéger les droits de propriété de chacun et d'éviter les expropriations, dans le cadre des efforts déployés pour réduire le fossé économique qui afflige ces collectivités.

S.E. M. Jaime Giron Duarte: C'est un des enjeux abordés dans les ententes parallèles qui portent sur l'environnement et le monde du travail. Comme vous l'avez souligné, et ceux qui connaissent bien la Colombie seront d'accord, notre pays se caractérise par une très grande biodiversité, et nous nous réjouissons bien sûr de posséder une grande variété d'animaux, de minerais et de plantes, mais nous voulons également garantir le développement et l'exploitation durables de nos ressources. Nous tenons par ailleurs à ce que les entreprises fassent preuve de responsabilité sociale. Voilà ce que nous comptons faire.

La Colombie fait respecter la notion de responsabilité sociale d'entreprise depuis un bon moment déjà. Nous avons acquis un important bagage à cet égard, et je peux vous dire que notre expérience avec les entreprises canadiennes qui investissent en Colombie est très satisfaisante. Certaines entreprises ont établi une structure qui se rapproche en fait de la structure d'une petite municipalité, dans le cadre de laquelle les relations entre les employeurs et les employés et entre tous les membres a permis d'établir un système qui sera appliqué à l'ensemble de la Colombie et qui aura des retombées positives.

Les lois colombiennes permettent d'exiger que chaque entente d'investissement soit faite conformément au principe de la responsabilité sociale d'entreprise. Nous voulons ainsi attirer des entrepreneurs qui peuvent non seulement garantir leurs investissements, mais qui comprennent aussi qu'il ne s'agit pas uniquement d'un engagement financier ou économique, mais aussi d'un engagement envers la société colombienne. C'est notre objectif.

• (1635)

M. Ron Cannan: Excellent, parce que quelques-unes des personnes à qui j'en ai parlé entendent de grandes possibilités, pourvu qu'un accord de commerce libre et équitable soit en place.

On a beaucoup parlé de l'accord de libre-échange États-Unis-Colombie, qui est actuellement devant le Congrès américain. La ratification de cet accord aurait d'importantes répercussions sur nos fabricants canadiens, un effet qui se ferait sentir dans les entreprises de l'ensemble du pays — je crois que certains tarifs atteignent 60 p. 100 en ce moment. Croyez-vous que le Congrès américain ratifiera cet accord commercial?

S.E. M. Jaime Giron Duarte (Interprétation): Je ne veux pas avancer d'hypothèses, mais la Colombie espère que cet accord sera ratifié, et nous voulons aussi conclure une entente rapidement avec le Canada pour les mêmes raisons. Pour ce qui est de savoir si l'accord sera approuvé ou non et quel effet celui-ci aurait sur le Canada, je crois qu'il faudrait examiner la situation d'un autre point de vue. Il convient en effet de se demander quelles seraient les conséquences pour les États-Unis ou le Canada de ne pas disposer d'une entente qui les lierait à d'autres pays, comme la Colombie et les pays d'Amérique latine, par l'entremise du réseau commercial qu'on est en train d'établir. Prenez par exemple les relations qui unissent les pays du MERCOSUR et les pays du Pacte andin, de même que les pays des Caraïbes et d'Amérique centrale — tous ces liens sont importants.

À la lumière des négociations menées avec l'AELE et l'Union européenne et de la révision de notre entente avec le Mexique, cela signifierait pour le Canada et les États-Unis, si aucune entente n'était conclue, qu'ils ne disposeraient d'aucun outil leur garantissant un accès approprié à ces autres marchés. Je dirais que dans l'intérêt du Canada, il faut penser aux investissements, certes, mais aussi percevoir les autres économies comme des économies complémentaires. Ce serait très profitable pour toutes les parties. Si l'entente avec les États-Unis tarde à se concrétiser, j'espère que celle que l'on veut conclure avec le Canada, quant à elle, fonctionnera. Toutes les importations d'orge de la Colombie proviennent du Canada, et notre pays a besoin d'autres céréales et de produits manufacturés. Les producteurs canadiens auraient la possibilité de faire des échanges commerciaux, et j'estime que tout retard dans les négociations avec les États-Unis pourrait procurer un avantage considérable aux exportateurs canadiens.

• (1640)

M. Ron Cannan: Merci.

Le président: Merci, monsieur Cannan, et merci à vous, monsieur Keddy.

C'est tout le temps que nous avons. Merci beaucoup pour vos observations préliminaires et pour avoir répondu aux questions de si brillante façon. Je crois que vous nous avez présenté de l'information qui nous sera utile à tous, et nous aurons plusieurs autres questions auxquelles nous pourrions trouver réponse, je l'espère, lors de notre visite dans votre pays.

Encore une fois, au nom du comité, je vous remercie beaucoup de votre présence aujourd'hui. Nous allons faire une pause d'environ deux minutes pour nous permettre de dire au revoir à Son Excellence et souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur de la République du Panama.

• _____ (Pause) _____

•

• (1645)

Le président: Mesdames et messieurs, poursuivons.

Nous avons maintenant le plaisir et l'honneur de recevoir Son Excellence Mme Romy Vasquez de Gonzalez, ambassadeur de la République du Panama au Canada.

Étant donné que le Panama est de plus en plus reconnu comme une porte d'entrée vers l'Amérique latine, en raison de l'expansion du canal de Panama, on s'intéresse grandement à l'ensemble de la région. Le comité a d'ailleurs convenu de visiter le Panama, après la Colombie. Je suis donc ravi que Son Excellence ait accepté de nous donner un aperçu de la situation dans son pays et de répondre à nos questions au sujet de la République du Panama et de notre voyage.

Je vous remercie de vous être libérée. Excellence, vous pouvez présenter votre déclaration.

• (1650)

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (ambassadeur de la République du Panama au Canada, Ambassade de la République du Panama)(Interprétation): Merci beaucoup, monsieur Richardson.

Bonjour, honorables membres et président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. C'est pour moi un honneur que d'être invitée à vous présenter une vision d'ensemble du Panama afin que vous ayez une meilleure idée des débouchés commerciaux pour nos deux pays lorsque vous planifierez votre visite prochaine au Panama.

La République du Panama est un État souverain et indépendant, doté d'un gouvernement unitaire, républicain, démocratique et représentatif. Les pouvoirs conférés par le peuple sont exercés par les trois branches du gouvernement; il s'agit des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le président et le vice-président sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, tout comme les députés de l'Assemblée nationale. Les prochaines élections se tiendront en mai 2009.

Le président Martin Torrijos est entré en fonction le 1^{er} septembre 2004. Il était le candidat de l'alliance politique Patria Nueva — composée du Parti révolutionnaire démocratique, le PRD, et du Parti populaire, le PP —, qui a obtenu 42 des 78 sièges à l'Assemblée nationale, soit la majorité. Le PRD a repris le pouvoir en 2004 avec une majorité écrasante après avoir été dans l'opposition. Jusqu'à maintenant, huit partis politiques se sont enregistrés pour participer aux prochaines élections.

Le Panama, qui s'étend sur 75 512 kilomètres carrés, compte 3,2 millions d'habitants, dont 50 p. 100 vivent dans la ville de Panama, et 38 p. 100 dans les zones rurales; 10 p. 100 sont indigènes. Les revenus du pays sont considérés de moyens à élevés, le PIB par habitant se chiffrant à 6 000 \$. Il s'agit des estimations publiées récemment par le bureau national du contrôleur financier.

Le Panama est membre des Nations Unies et a siégé à cinq reprises au Conseil de sécurité. C'est d'ailleurs le cas en ce moment, jusqu'au 31 décembre 2008. Le pays est un des membres fondateurs de l'Organisation des États américains, dont l'assemblée générale s'est tenue au Panama en juin 2007. Le Canada est membre de l'OEA depuis 1990.

Nous accueillerons prochainement le PARLATINO, le Parlement latino-américain, que nous transférera le Brésil en 2008; nous sommes également membres du PARLACEN, le Parlement d'Amérique centrale. La Ciudad del Saber, la Cité du savoir, est un endroit où convergent éducation et technologie. Il s'agira du centre régional des Nations Unies pour l'Amérique latine. On y trouve déjà, entre autres, les bureaux de l'UNICEF et du PNUD, le Programme des Nations Unies pour le développement.

L'essor économique du Panama est étroitement lié à sa situation géographique privilégiée et à ses trois services de base: le canal de Panama, la Zone franche de Colón et le Centre financier international. Nous n'avons pas de banque centrale, et notre économie est entièrement dollarisée. Celle-ci dépend principalement du secteur des services, qui génère 68 p. 100 de notre PIB. Ces services comprennent le fonctionnement du canal de Panama, les activités bancaires, la Zone franche de Colón, les compagnies d'assurances, les ports de l'Atlantique et du Pacifique, le registre maritime, le tourisme et l'industrie du bâtiment.

• (1655)

Le Panama est l'un des pays ayant le plus contribué au développement du commerce international. Il a permis à des milliers de navires de se déplacer plus rapidement de par le monde et a rendu les échanges commerciaux plus efficaces et économiques, ce qui a profité à beaucoup d'économies nationales.

Pendant près de 100 ans, les États-Unis d'Amérique ont géré le canal de Panama comme s'il s'agissait simplement d'une voie de transit. Les zones adjacentes n'ont pas fait l'objet de développement commercial. Depuis le 31 décembre 1999, date du transfert officiel du canal et des zones adjacentes au Panama, tout a changé. Les terres et installations qui auparavant servaient principalement à gérer le canal et à en assurer la sécurité forment maintenant un centre unique en son genre de R-D dans divers secteurs économiques.

Au cours des quatre premières années de l'administration panaméenne du canal, celui-ci a rapporté au Trésor 870 millions de dollars, ce qui représente 46 p. 100 du total versé au pays au cours des 85 années passées sous administration américaine.

Ces trois dernières années, l'économie panaméenne a enregistré une croissance soutenue de 8,5 p. 100 en moyenne, pour s'établir à plus de 9 p. 100 en 2007. La croissance économique s'est intensifiée considérablement grâce aux décisions du gouvernement actuel concernant, par exemple, les réformes du droit fiscal et de la sécurité sociale et l'amélioration des institutions démocratiques et de l'administration publique. Ces changements se reflètent dans l'expansion des secteurs du bâtiment, du tourisme et de l'industrie. C'est pourquoi nous favorisons l'investissement dans plusieurs domaines.

Nous offrons également de nouveaux services pour répondre aux besoins des étrangers retraités qui choisissent le Panama comme deuxième lieu de résidence. Le pays offre l'avantage d'être stable financièrement et politiquement. Sa monnaie est le dollar américain. Le Panama est également devenu une plaque tournante du transport de passagers et de marchandises ainsi que des télécommunications. Sa stratégie de développement repose sur la participation des entreprises et des travailleurs et sur la signature d'accords de libre-échange, essentiels à notre essor économique.

Un accord de libre-échange avec le Canada se baserait sur une relation commerciale de croissance complémentaire. Les échanges entre le Panama et le Canada se sont accrus considérablement depuis 2004. Par exemple, ils ont grimpé de 8,9 p. 100 en 2005, et de 34,7 p. 100 en 2006. Les exportations canadiennes au Panama se sont chiffrées à 28,6 millions de dollars, et celles du Panama vers le Canada, à 4,1 millions de dollars.

Le canal de Panama fait la fierté des Panaméens en raison de la lutte historique qui a mené à sa rétrocession à notre pays, le 31 décembre 1999, et de la façon viable, profitable, sécuritaire et transparente dont il est géré depuis. La construction du canal a débuté en 1879, mais l'entreprise française responsable a fait faillite.

Ce sont finalement les États-Unis qui ont repris les travaux en 1903, et qui les ont complétés en 1914.

La lutte du Panama pour obtenir de meilleures conditions et la rétrocession du canal a débouché sur une entente signée en 1977. Cela fait maintenant sept ans que le canal est sous juridiction panaméenne, preuve que la détermination, les sacrifices et la foi dans l'avenir qui ont marqué notre histoire n'ont pas été vains.

• (1700)

Nous avons déjà prouvé à la communauté internationale que nous sommes en mesure de gérer le canal en respectant les normes d'efficacité les plus strictes.

Honorables membres du comité du commerce international, on ne peut tirer de conclusions tant que vous n'aurez pas eu l'occasion de visiter mon magnifique pays, l'isthme de Panama et son canal. Toutefois, avant de répondre à vos questions, j'aimerais vous transmettre un message. La situation géographique privilégiée du Panama offre au Canada un meilleur accès aux marchés internationaux pour ses produits et services. Le resserrement des liens commerciaux permettra non seulement d'accroître le nombre de débouchés économiques, mais également de favoriser la sécurité dans l'hémisphère de même que la démocratie et la prospérité de nos peuples.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, Votre Excellence. Je dois reconnaître que vous êtes très bien partis.

Nous allons passer aux questions. Comme vous le savez, nous avons jusqu'à 17 h 30. Nous allons donc essayer de nous en tenir à sept minutes chacun. Nous avons débordé un peu au début, mais nous ferons de notre mieux pour être justes envers tout le monde.

Qui sera le premier intervenant du Parti libéral?

M. John Maloney (Welland, Lib.): Pourquoi ne pas nous contenter de cinq minutes, pour donner à plus de gens la chance de s'exprimer?

Le président: Nous n'avons de temps que pour un tour de table. Vous pouvez partager votre temps de parole si vous le désirez.

Qui commence du côté des libéraux? Monsieur Maloney.

M. John Maloney: Votre Excellence, notre relation commerciale avec le Panama est modeste, mais je suis stupéfait de constater l'accroissement que révèlent vos données, soit 8,9 p. 100 pour 2005, et 34,7 p. 100 pour 2006. J'ai hâte de voir les résultats pour 2007.

Le Panama est-il vraiment désireux d'établir un accord de libre-échange avec le Canada? J'ai remarqué que vous en avez déjà signé un avec les États-Unis en 2006. Vous baseriez-vous sur ce modèle?

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Je crois qu'avec le Canada, ce serait sûrement un peu plus facile qu'avec les États-Unis. Nous considérons que notre relation avec le Canada est complémentaire parce que vous avez une économie de services semblable à celle du Panama. Nous avons constaté des caractéristiques particulières du côté des ports et des services de transport. Nous pourrions notamment aborder la question de l'exploitation minière, dont nous n'avons pas traité avec les États-Unis. Nous avons découvert que le Canada est véritablement un chef de file dans le secteur minier, et le Panama possède justement des ressources considérables à exploiter.

Une entreprise de Vancouver, Cominco, désire mettre en oeuvre un projet au Panama. Nous avons déjà tenu quelques colloques sur l'exploitation minière et la responsabilité sociale d'entreprise, ce que nous n'avons pas fait avec les États-Unis. Voilà donc un exemple de ce qui est différent.

Nos exportations vers le Canada se sont accrues, surtout les exportations non traditionnelles — les melons d'eau, par exemple. C'est autre chose que l'on ne voit pas du côté des États-Unis.

Je crois que l'accord pourrait être semblable, mais pas identique. J'ignore si ça répond à votre question.

Prenons l'exemple des services bancaires. La Banque Scotia exerce des activités au Panama. Les banques britanniques investissent davantage chez nous que les américaines, et les établissements financiers canadiens sont également plus présents.

M. John Maloney: Vous avez parlé d'ententes sur la responsabilité sociale d'entreprise avec Cominco, mais pas avec les États-Unis. Pourquoi? Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par responsabilité sociale d'entreprise? S'agit-il de la façon dont on traite les employés?

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Exactement. Nous avons tenu des colloques à ce sujet dans le secteur minier, ce que nous n'avons pas fait avec les États-Unis. Cela ne veut pas dire que cette question ne se pose pas avec ce pays; je ne parlais que du secteur minier. Dans ce domaine, nous croyons que le Canada est à l'avant-garde. Nous n'avons pas vraiment mis l'accent sur cet aspect avec les États-Unis. C'est un point sur lequel nous voulons progresser avec le Canada et que nous n'avons jamais abordé avec les États-Unis. Voilà ce que je voulais dire.

Le Panama n'a jamais exploité ses mines, mais nous nous sommes rendu compte que nous pourrions lancer quelques projets. Pour ce faire, nous aimerions collaborer avec des entreprises canadiennes qui font preuve de responsabilité sociale, qui sont responsables. Je crois que le Canada — en raison de son expérience dans d'autres pays — sait bien comment s'y prendre. C'est pourquoi nous avons pressenti le Canada pour ces projets. Voilà ce que je voulais dire. Je n'insinuais pas que nous avions des problèmes de ce côté avec les États-Unis. C'est simplement qu'avec eux, nous collaborons dans d'autres secteurs, où les entreprises sont tout aussi responsables.

• (1705)

M. John Maloney: Monsieur le président, je vais partager mon temps avec mon collègue, monsieur Tonks.

Le président: Merci.

Vous avez un peu plus de deux minutes, monsieur Tonks.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame l'ambassadrice, j'ai visité votre pays en 1966. J'y suis arrivé par cargo, par le sud du canal, très haut sur l'eau. L'échelle de

tangon était très longue pour accéder au bateau-pilote. J'ai des souvenirs impérissables de votre pays.

D'après nos notes d'information, le Centre financier international du Panama distribue des fonds qui offrent des crédits pour le commerce international en Amérique latine, et c'est Exportation et développement Canada qui les administre. L'enjeu principal pour lequel vous êtes ici avec l'ambassadeur de la Colombie, c'est de lier le commerce à la stabilité dans cette partie d'Amérique latine et d'Amérique du Sud. Le Venezuela traverse une période très difficile.

Quel rôle le Panama joue-t-il et le Canada peut-il jouer pour accroître la stabilité dans cette région s'ils resserrent leurs liens commerciaux? Le gouvernement panaméen a-t-il donné la consigne à ses diplomates non seulement d'utiliser l'Organisation des États américains pour faciliter le commerce, investir et distribuer des fonds, mais aussi d'investir de façon stratégique pour protéger les droits de la personne et la stabilité dans la région?

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Votre question comprend deux parties. Je vais aborder d'abord la première, celle de la stabilité. Vous avez mentionné la Colombie. Votre deuxième question est plus claire: quel est le rôle du Canada afin de faciliter le commerce international et d'aider le Venezuela? Mais je n'ai pas bien saisi votre première question. Pouvez-vous la reformuler plus clairement?

M. Alan Tonks: Concernant le rôle du Centre du Panama et les investissements relativement aux crédits qui sont rendus accessibles par Exportation et développement Canada, ces investissements sont-ils faits de façon stratégique pour garantir la protection des droits de la personne, pour que la région se stabilise et qu'on investisse comme voulu dans les économies en développement, puis que ces investissements aient des retombées jusque sur les populations, peut-être pas tellement au Panama ou au Costa Rica, mais à tout le moins au Venezuela et en Colombie, où il y a beaucoup, beaucoup de pauvreté?

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Je comprends ce que vous voulez dire.

Nous avons signé un PE avec EDC, un protocole d'entente avec Exportation et développement Canada, en septembre 2006. Je pourrai vous en faire parvenir le texte si vous le voulez.

Nous y parlons de faciliter le crédit entre le Panama et le Canada de deux façons: premièrement, de permettre aux entreprises canadiennes de recevoir des crédits pour participer à des projets panaméens; deuxièmement, d'élaborer la structure en conséquence, comme vous le soulignez, pour favoriser le développement des régions rurales par des projets concernant la gestion de l'eau, l'infrastructure, les routes et le canal de Panama, parce que ces projets sont immenses, vous l'imaginez bien, qu'ils sont très importants et qu'ils comprennent du commerce international.

Il n'est pas certain que tous les projets devront être menés avec des sociétés canadiennes, mais nous essayons. Nous souhaitons que les sociétés canadiennes participent aux projets, parce que c'est un crédit canadien. Mais la responsabilité sociale des entreprises fait aussi partie de nos critères. Nous cherchons à aider les collectivités rurales. Nous voulons qu'elles aient des activités sérieuses. Nous ne voulons pas du trafic de stupéfiants, par exemple; nous ne voulons pas favoriser la corruption, évidemment.

Quand les projets viennent du Panama, j'imagine qu'on peut se demander, s'il y a tant d'investissements étrangers, comment on peut garantir qu'un Vénézuélien, par exemple, ne participera pas à une activité illégale. Bien sûr, nous nous assurons que les investisseurs du Panama n'ont pas d'activités illégales. C'est sûr. Quand un étranger participe à un projet au Panama, il doit répondre à certains critères pour être considéré comme un investisseur.

Est-ce que cela répond à votre question? Ce sont les règles.

● (1710)

M. Alan Tonks: Merci beaucoup.

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Pour revenir à l'autre partie de votre question, sur l'OEA, le Panama est un chef de file parmi les pays de l'OEA pour établir le dialogue et un terrain d'entente entre tous les pays. Dans le conflit entre la Colombie et l'Équateur, par exemple, c'est notre ambassadeur à l'OEA qui a favorisé le dialogue entre les deux pays. Ainsi, nous jouons un rôle de leadership dans l'établissement du dialogue et en ce sens, nous sommes les leaders dans notre relation avec le Canada, nous favorisons notre dialogue.

Le président: Merci.

Malheureusement, le temps file. Je vais essayer d'être juste envers tout le monde. Nous allons faire un tour de table rapide et essayer de nous en tenir à cinq minutes.

Monsieur Cardin, voulez-vous commencer?

[Français]

M. Serge Cardin: Bonjour et bienvenue, madame. Cela me fait plaisir de vous rencontrer.

La présence de compagnies canadiennes au Panama est-elle importante?

[Traduction]

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): La présence de compagnies canadiennes au Panama est-elle importante? Oui.

Il y avait au Panama une société extrêmement importante, Hydro-Québec, qui a fait beaucoup de profits. Elle a toutefois dû partir sur l'ordre de la Province de Québec. C'était très triste pour nous. Quand l'énergie a été privatisée au Panama, Hydro-Québec a joué un rôle central dans la privatisation de ce secteur. Il y a un an, Hydro-Québec a dû retirer tous ses investissements étrangers chez nous sur l'ordre du gouvernement du Québec. Elle a vendu tous ses investissements, mais pendant 10 ou 12 ans, Hydro-Québec était une société canadienne très dynamique et très importante au Panama.

La Banque Scotia est l'une des principales banques au Panama. Nous aurions vraiment besoin de beaucoup plus d'investissements canadiens au Panama. C'est indéniable. Je pense que les investissements canadiens les plus importants viennent des retraités. Il y a beaucoup de retraités canadiens au Panama, et ils investissent dans l'immobilier.

[Français]

M. Serge Cardin: Effectivement, j'ai vu un reportage récemment qui semblait très intéressant.

Vous avez parlé des mines. Y en a-t-il présentement au Panama?

J'aimerais également faire un lien entre votre politique environnementale et le comportement des compagnies minières canadiennes — s'il y en a — en matière d'environnement.

● (1715)

[Traduction]

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Je pense que la question des sociétés minières canadiennes va devenir un enjeu international. Il y a des groupes canadiens présents partout dans le monde. Il y a un très vaste réseau qui diffuse le message que les sociétés minières canadiennes ont des activités considérables sur le plan de l'environnement, et il passe le mot dans tous les États d'Amérique latine.

Difficile de l'empêcher, mais il y a plusieurs points de vue. Je crois qu'il serait important de tenir un forum où les deux parties pourraient se rencontrer et chaque partie serait respectée. J'estime fondamental le travail accompli par EDC, Exportation et développement Canada, pour établir le respect. EDC exige le respect des principes de la Banque mondiale. Si l'on ne respecte pas l'environnement, ni le principe de l'équateur... Je pense qu'il y a 10 principes. Ce sont les principes qu'EDC respecte ou exige pour prêter de l'argent. Cet argent ne vient pas sans condition; il faut respecter ces principes dans tous les projets.

Le problème, c'est qu'il y a les petites entreprises et les grandes sociétés minières, donc quand on crée ou qu'on donne une concession en Amérique latine, on devrait faire en sorte que les grandes sociétés participent aux projets. Nous ne devrions pas ouvrir la porte aux activités de petites entreprises qui veulent leur part du gâteau, mais qui ne veulent pas faire affaire avec des sociétés responsables. Nous devons trouver des sociétés responsables. Il y aura toujours des gens qui auront une opinion négative des entreprises.

[Français]

M. Serge Cardin: Reste-t-il du temps à mon collègue?

Vous avez une minute, cher collègue.

M. Guy André: Je vous écoute, mais je n'ai pas de question précise à poser. Vous avez répondu à mes questions.

M. Serge Cardin: J'utiliserai donc les secondes restantes.

Sur le dépliant, il est écrit: « Avez-vous déjà rêvé d'un endroit où le monde vous appartiendrait? C'est au Panama que vous pensez. »

Peut-on investir au Panama?

[Traduction]

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Je n'ai pas compris ce que l'interprète vient de dire.

[Français]

M. Serge Cardin: Je ne sais pas ce que l'interprète a pu vous dire, mais on va laisser la parole à M. Masse.

[Traduction]

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Il vaudra la peine d'investir au Panama.

Le président: Nous devons poursuivre.

Monsieur Masse.

M. Brian Masse: Merci, monsieur le président.

Votre Excellence, je vous remercie de comparaître devant le comité aujourd'hui. L'histoire du Panama qu'on enseigne dans nos livres d'histoires est passionnante, avant 1979 et Jimmy Carter comme après, donc c'est très intéressant pour les Canadiens.

Je sais, grâce aux documents qu'on trouve ici et à cette discussion, qu'on parle beaucoup des aspects positifs du Panama et de ce qui se passe. Mais il y a une chose sur laquelle j'aimerais connaître votre point de vue, et ce sont les conseils aux voyageurs publiés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sur le Panama. Il est écrit: « La situation sur le plan de la sécurité est stable. Toutefois, les Canadiens devraient faire preuve d'une grande prudence au Panama en raison du haut taux de criminalité. » C'est le conseil du gouvernement canadien aux voyageurs, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le ministère cible ensuite des régions du Panama particulièrement dangereuses. Il faut reconnaître que si nous intensifions nos rapports commerciaux, les voyages à des fins personnelles et autres se feront plus nombreux. Selon le rapport de l'administration actuelle, les voyageurs devraient faire preuve d'une grande prudence.

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Oui, je m'en suis plainte à plusieurs reprises à mon collègue l'ambassadeur du Canada au Panama, et je ne cesse de lui répéter que je ne comprends pas pourquoi le ministère des Affaires étrangères prodigue ce conseil.

Il semble effectivement y avoir une grande sensibilité. Le Panama est au degré de danger le plus bas, parce que nous n'avons pas de haut taux de criminalité. Cependant, le ministère ne peut pas nous mettre dans une autre catégorie, donc nous devons rester là, parce qu'il ne trouve pas d'autre catégorie pour nous. De toute façon, vous allez voyager au Panama et vous verrez bien que le taux de criminalité n'est pas tel qu'on le décrit ici.

Je représente mon pays et ne peux pas parler des autres, donc je n'en parlerai pas, sauf que je peux comparer la capitale de mon pays aux autres capitales d'Amérique latine, où le taux de criminalité est plus élevé. Je peux vous dire que tous les touristes qui sont allés au Panama vous diront que tout se passe bien. Je pense qu'il n'est jamais arrivé qu'une personne ne soit pas en mesure de rentrer par l'un des cinq vols nolisés au pays, des vols de 340 passagers chacun, parce que la personne s'était fait attaquer, agresser ou assassiner ou pour toute autre raison. Par contre, beaucoup de personnes restent au Panama parce qu'elles veulent y prendre leur retraite, les gens ne partent pas parce qu'ils ont subi du vandalisme au Panama. C'est mon opinion.

• (1720)

M. Brian Masse: Je voulais vous donner la chance de réagir à ces conseils.

J'ai une autre question du domaine de la finance dont on discute beaucoup, même aujourd'hui.

Certains pays éviteraient aux gens qui investissent au Panama de payer de l'impôt. Pouvez-vous réagir à cette accusation que certains pays peuvent offrir des évitements fiscaux aux personnes qui investissent au Panama?

Quelles sont vos lois sur les politiques et les traités avec les autres pays en matière de finances, de banques et de fiscalité?

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Nous ne sommes sur aucune liste noire, et c'est l'une des choses qui nous caractérisent. Nous avons un centre bancaire très sérieux et nous ne figurons sur aucune liste noire. Nous ne sommes pas un paradis fiscal.

Je pense que le Panama a connu des jours sombres pendant l'ère Noriega, où plusieurs banques ont quitté le Panama précisément en raison de notre problème politique, et nous figurions alors effectivement sur la liste noire de plusieurs pays. Mais nous avons remédié au problème. Nous avons travaillé très fort. Nous avons rebâti notre centre bancaire et nous avons l'un des centres bancaires les plus sérieux et l'un des meilleurs, sinon le meilleur en Amérique latine.

M. Brian Masse: Je vous remercie de vos réponses, Votre Excellence.

Le président: Merci. C'est très bien.

Je vous remercie de respecter le temps imparti.

Nous allons rapidement entendre les dernières questions. Qui va commencer de ce côté? Monsieur Keddy.

M. Gerald Keddy: Je vous souhaite la bienvenue, Votre Excellence. Je suis heureux de vous revoir. C'est toujours un plaisir.

Très rapidement, comme je sais que mes collègues voudraient eux aussi un peu de temps pour poser une question, compte tenu du climat d'investissement au Panama, des changements qui se sont opérés dans votre pays depuis que le canal est passé en des mains panaméennes, des revenus que vous pouvez générer grâce à lui et des occasions d'affaires que le Panama offre aux entreprises canadiennes, il me semble assez clair que le Panama serait un candidat de premier choix pour un ALE. Les deux pays auraient beaucoup à gagner d'un tel accord.

Je tiens à vous féliciter de l'orientation que prend le Panama et de toutes les occasions d'affaires qui s'offrent aux Panaméens. Comment les considérez-vous? Comment considérez-vous ces occasions pour les hommes et les femmes de votre pays?

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Pour nous, Panaméens, il est crucial de conclure des accords commerciaux pour le développement de notre pays. Évidemment, quand on regarde le Panama, un petit pays de trois millions d'habitants, on voit un très petit pays. Cela dit, il ne faut pas oublier qu'une grande quantité de produits passe par le Panama, de même que bien des personnes qui participent au commerce international. Nous ne pouvons donc pas mesurer le potentiel du Panama seulement en fonction de sa population. Le Panama est un centre de transport multimodal pour le commerce de biens, pour les passagers et pour les entreprises virtuelles. C'est là où se trouve tout le potentiel pour le Panama et les Panaméens. Je pense que les Panaméens sont créatifs, et que nous sommes déterminés à créer des débouchés.

Il serait bon pour nous d'avoir des avantages dans nos échanges commerciaux avec le Canada. Nous nous identifions au Canada. Le Canada a un territoire très vaste et une petite population. Nous avons un petit territoire et une petite population, de même qu'un grand canal qui présente un grand potentiel d'affaires. Vous avez la logistique maritime et de grands ports; nous avons beaucoup d'expérience dans le domaine portuaire. C'est là où nos caractéristiques complémentaires entrent en jeu. Si nous unissons nos forces, nos compétences... En fait, compte tenu de cette expérience, nous devrions faire de grandes choses ensemble, et je pense que nous le pouvons.

De plus, nous sommes deux pays qui peuvent tolérer la diversité de personnes de beaucoup de pays différents. Le Panama accueille des gens de différentes cultures. Nous sommes un centre qui accueille des gens d'affaires de partout dans le monde, y compris du Canada. Je pense que nous sommes très semblables à cet égard et que nos autres caractéristiques peuvent se compléter mutuellement. Nous devrions faire des affaires ensemble. Je pense que nous sommes très semblables et que nous aurions vraiment beaucoup à gagner de notre relation.

Les Panaméens sont travailleurs. Les Panaméens adorent leur pays. Les Panaméens n'émigrent pas; ils partent par affaires et reviennent au Panama. Les Panaméens sont donc de bons partenaires d'affaires, et nous avons prouvé que nous savions comment faire. Nous revenons toujours au Panama; autrement dit, nous ne quittons pas notre pays, nous n'émigrons pas.

Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles nous sommes un bon partenaire d'affaires. Nous savons nous y prendre.

• (1725)

Le président: Monsieur Fast.

M. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais rester sur le même thème. Je pense que M. Cardin a lui aussi parlé de l'ampleur des investissements canadiens au Panama. De toute évidence, le commerce augmente énormément entre nos deux pays: depuis 2002, il a augmenté d'environ 18 p. 100 d'un côté comme de l'autre, ce qui est excellent. Je remarque toutefois que les investissements directs du Canada au Panama n'ont pas augmenté énormément depuis 2002. Je me demande pourquoi.

Je vous remercie du dépliant et du CD que vous nous savez remis. Il est écrit sur le CD: « Ce CD contient une occasion d'investissement. » Je présume que vous nous invitez à investir au Panama. Je me demande pourquoi il n'y a pas plus d'investissements depuis six ans. Est-ce en raison de taxes élevées? Est-ce parce que le climat d'investissement n'est pas favorable? Est-ce une question de sécurité? Est-ce simplement que le Panama n'a pas beaucoup de choses à offrir aux Canadiens?

J'aimerais le savoir, parce qu'il doit bien y avoir des attraits au Panama qui pousseraient les Canadiens à y investir.

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): J'espère que vous ne serez pas insulté si je vous le dis. Vous ne serez pas insulté? Me le promettez-vous? C'est parce que les Canadiens sont très lents à prendre des décisions.

M. Ed Fast: Vous pourriez pourtant accélérer le rythme auquel nous prenons des décisions. Les Canadiens sont des gens très prudents. Nous aimons faire des investissements qui rapportent des dividendes; cependant, il doit y avoir un grain de sable dans l'engrenage qui dissuade les Canadiens d'investir dans votre pays.

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): C'est exactement cela. Je vous garantis que dès que nous aurons un accord sur l'aviation et que nous n'aurons plus à passer par les États-Unis, qu'il y aura un vol direct entre le Panama et le Canada et que vous découvrirez le canal, que vous viendrez visiter notre pays et que vous vous rendrez compte que vous pouvez faire des affaires avec nous, vous déciderez très vite de faire des affaires avec le Panama.

M. Ed Fast: Je remarque qu'en 2006, Exportation et développement Canada a signé un accord avec la République du Panama au sujet du canal lui-même, et je pense que cet accord ouvrira la porte à ce que le Canada investisse sa part dans l'essor du canal. De toute évidence, voilà une bonne occasion pour nous d'intensifier nos investissements dans votre pays.

Pouvez-vous nous en parler un peu?

Mme Romy Vasquez de Gonzalez (Interprétation): Tout à fait. D'ailleurs, jeudi dernier, le premier vice-président d'EDC, Benoit Daignault, était au Panama. EDC participe aux rencontres internationales sur le commerce au ministère, afin de favoriser le commerce avec le Panama. Je pense qu'il va préparer un rapport sur le Panama et ce qu'il faut faire avec le Panama. M. Keddy est déjà au courant. Il y a des sociétés comme Irving qui vendent des remorqueurs dans le canal de Panama. Irving a vendu des remorqueurs. Alors pourquoi ne s'agit-il pas d'un investissement direct? Eh bien, c'est parce que c'est l'aboutissement d'appels d'offres internationaux. Irving vend des remorqueurs dans le canal de Panama par appel d'offres, donc ce n'est pas un investissement direct, mais cela ne signifie pas que le Canada n'est pas présent au Panama.

La Banque Scotia est présente au Panama, mais elle est là depuis 33 ans, donc le fait qu'elle soit là depuis 2002 ne change pas grand-chose, parce qu'elle est là de toute façon depuis 30 ans. Si ses dépôts augmentent au Panama, cette croissance n'est pas considérée comme un investissement direct, parce que la Banque Scotia est au Panama depuis 33 ans. Comprenez-vous?

Il est donc difficile d'évaluer combien de sociétés canadiennes sont présentes au Panama. Par exemple, dans le canal de Panama, les lumières que nous utilisons dans les sas sont canadiennes, mais elles ont été acquises à l'issue d'un appel d'offres et non d'un investissement direct. Toutes les frites vendues dans les hôtels panaméens sont des frites McCain. Toute la viande surgelée vendue au Panama, le porc et le boeuf, vient aussi du Canada, mais ce n'est pas un investissement direct.

Qui donc faut-il attirer au Panama? SNC Lavalin, les sociétés minières, les entrepreneurs du bâtiment: voilà les sociétés qu'il faut attirer au Panama. C'est d'ailleurs ma mission: venir ici pour leur faire connaître le Panama; essayer aussi de conclure un accord en matière d'aviation pour qu'il y ait un vol direct entre le Canada et le Panama et qu'on n'ait plus à passer par les États-Unis.

C'est la raison pour laquelle nous avons connu un tel essor dans le domaine du tourisme. Avant, nous transportons 7 000 passagers. Aujourd'hui, nous en transportons 55 000. C'est ma conclusion.

• (1730)

Le président: C'est un bon endroit où conclure. Je pense que vous nous avez convaincus et que nous avons hâte d'aller vous rendre visite.

Pour terminer, je tiens à vous dire que nous avons beaucoup apprécié votre visite aujourd'hui, et nous vous remercions de votre aide, à vous et à votre ambassade, dans nos préparatifs. Notre visite au Panama ne sera pas bien longue, mais nous avons bien hâte d'y aller et sommes contents d'avoir avancé ainsi aujourd'hui. Je vous remercie d'être venue.

Sur ce, mesdames et messieurs, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.